

**Concours : CAPES Externe**

**Section : Tahitien**

**Session 2018**

Rapport de jury présenté par : M. Bruno SAURA

Président du jury

## SOMMAIRE

Remerciements .....	page 3
Organisation des épreuves .....	pages 3-4
Observations préliminaires .....	page 5
Résultats et bilans de la session 2018 .....	page 6

### Compte rendu des épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve de composition et traduction.....	pages 7-14
Épreuve de composition française .....	pages 14-16

### Compte rendu des épreuves orales d'admission

Épreuve 1 : Épreuve de mise en situation professionnelle .....	pages 16-18
--	-------------

Première partie en tahitien sur un document de compréhension fourni par le jury, document audio ou vidéo authentique (en tahitien) en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège.

Seconde partie (en français) consistant en la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents.

Épreuve 2 : Epreuve d'entretien à partir d'un dossier .....	pages 18-20
---	-------------

Première partie en tahitien sur un document de compréhension fourni par le jury portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites et orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel.

Seconde partie (en français pour) " vérifier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent dont celles de la République".

## Remerciements

Le président du jury exprime ses remerciements aux personnels de la DGRH du ministère de l'enseignement supérieur ainsi que du vice-rectorat de la Polynésie française, pour l'organisation du concours. Aux membres du jury qui ont contribué à la rédaction de ce rapport (Mme Erina Charbonnier, Titaua Porcher, Carmen Souming, MM. Yves Bernabé et Tonyo Toomaru), un grand "mauruuru" - merci -.

## Organisation des épreuves

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

### Epreuves écrites d'admissibilité

1° : Composition et traduction

L'épreuve se compose de deux ensembles :

- Une Composition en tahitien à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation portant sur l'une des notions choisies dans les programmes de lycée et de collège. A cette composition peut être ajoutée une question complémentaire sur l'exploitation dans le cadre des enseignements de la problématique retenue. Pour cette épreuve, deux notions (programmes de collège et de lycée) sont inscrites au programme du concours, qui est renouvelé par moitié chaque année. Ce programme fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

- Au choix du jury, une traduction en français d'un texte en tahitien et/ou une traduction en tahitien d'un texte en français, accompagnée(s) d'une réflexion en français prenant appui sur les textes proposés à l'exercice de traduction et permettant de mobiliser dans une perspective d'enseignement les connaissances linguistiques et culturelles susceptibles d'explicitier le passage d'une langue à l'autre.

Durée totale de la première épreuve : cinq heures ; coefficient 2.

2° : Seconde épreuve écrite :

Première épreuve écrite d'admissibilité du CAPES externe de Lettres.

Durée : six heures ; coefficient 2.

### Epreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° : Épreuve de mise en situation professionnelle.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, composé de documents se rapportant à l'une des notions de l'ensemble des programmes de lycée et de collège. Ces documents peuvent être de nature différente : textes, documents iconographiques, enregistrements audio ou vidéo, documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels d'élèves ou travaux d'élèves.

L'épreuve comporte deux parties :

- une première partie, en tahitien, consistant en la présentation, l'étude et la mise en relation des documents. L'exposé est suivi d'un entretien en tahitien durant lequel le candidat est amené à justifier sa présentation et à développer certains éléments de son argumentation ;
- une seconde partie en langue française consistant en la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents, en fonction des compétences linguistiques qu'ils mobilisent, l'intérêt culturel et de civilisation qu'ils présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie, suivie d'un entretien en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure

(Première partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes ;

Seconde partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes)

Coefficient : 4.

## **2° : Epreuve d'entretien à partir d'un dossier.**

L'épreuve porte :

- d'une part sur un document de compréhension fourni par le jury, document audio ou vidéo authentique en tahitien en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège.
- d'autre part, sur un dossier fourni par le jury portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites et orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel.

La première partie se déroule en langue tahitienne.

Elle permet de vérifier la compréhension du document authentique à partir de sa présentation et de l'analyse de son intérêt.

La seconde partie de l'entretien se déroule en français.

Elle permet de vérifier, à partir de l'analyse des productions d'élèves (dans leurs dimensions linguistique, culturelle et pragmatique) ainsi que des documents complémentaires, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte de ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Le document audio ou vidéo et l'enregistrement d'une production orale d'élève n'excéderont pas chacun trois minutes.

La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Durée de la préparation : deux heures ;

Durée de l'épreuve : une heure (trente minutes maximum pour chaque partie)

Coefficient : 4.

## Observations préliminaires

Un seul poste a été mis au concours du CAPES externe pour 2018. Pour la quatrième année consécutive, aucun poste n'a été offert au CAFEP Capes privé. Il n'a pas non plus été offert de poste au titre du Capes réservé.

Le concours du Capes externe de Tahitien, en session 2018, s'est déroulé selon les modalités d'organisation définies par l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré, publié au *JORF* n° 009 du 27 avril 2013 (version consolidée au 23 juin 2015). Voir aussi l'arrêté du 13 mai 2015 modifiant certaines modalités d'organisation des concours de recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, *JORF* n°0128 du 5 juin 2015

Le lauréat, ayant obtenu les meilleurs résultats aux épreuves écrites d'admissibilité suivies des épreuves orales d'admission, est conduit dès la rentrée scolaire à sa nomination en qualité de stagiaire. Pour sa titularisation, en fin d'année de stage, il doit avoir obtenu son diplôme universitaire de Master en Métiers de l'Enseignement, de l'éducation et de la formation, en parcours Tahitien.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Les épreuves du CAPES de Tahitien visent à évaluer "les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement".

## Résultats et bilans de la session 2018

Il y avait 65 inscrits au concours, dont 33 (50,8%) se sont présentés aux deux épreuves écrites d'admissibilité.

Sur les 3 candidats admissibles lors des épreuves écrites d'admissibilité du CAPES Externe Tahitien, 1 seul a été retenu et déclaré admis au concours 2018.

### Moyenne des notes obtenues aux épreuves écrites d'admissibilité

Notes des 3 admissibles par ordre décroissant :

A l'épreuve 1 (en tahitien) : 12/20 ; 9,75 / 20 ; 9/ 20.

A l'épreuve 2 (lettres) : 8/20 ; 7/20 ; 5,5/20.

### Remarque

Le constat récurrent, chaque année, du caractère inachevé de certaines copies des candidats, s'agissant de la deuxième partie de l'épreuve 1 (partie Traduction) pose la question de la durée de cette première épreuve qui est de l'ordre de cinq heures pour deux parties distinctes (la composition, et la traduction), en comparaison de l'épreuve 2 qui est d'une durée de six heures pour une composition française. Il serait souhaitable d'aligner, dans un avenir proche, une épreuve 1 de spécialité d'une durée de six heures au même titre que l'épreuve 2 de français de six heures, les deux épreuves d'admissibilité étant déjà par ailleurs affectées d'un même coefficient.

### Moyenne des notes obtenues aux épreuves orales d'admission:

- en Épreuve 1 : 10/20 (12/20 ; 10/20 ; 08/20).

- en Épreuve 2 : 11/20 (12/20 ; 11/20 ; 10/20).

COMPTE RENDU DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ  
DE LA SESSION 2018

EPREUVE 1 : COMPOSITION ET TRADUCTION (en tahitien)

Durée : 5 heures

Coefficient : 2

Trente-trois candidats (soit cinq de plus qu'en 2017, mais cinq de moins qu'en 2016) ont composé à l'épreuve de Composition et de traduction.

La moyenne générale obtenue dans cette première, épreuve composée de deux parties - chacune étant notée sur 20 -, est de 5,95 sur 20. Seul un candidat a obtenu une note égale et supérieure (12/20) à la moyenne.

La moyenne de la partie Composition (commentaire) est de 6,54 sur 20

La moyenne de la partie Traduction est 5,38 sur 20.

A) Partie Composition (en tahitien)

Pour la partie Composition en langue tahitienne, la moyenne est donc de 6,54/20. L'échelle des notes se situe entre 1/20 et 12,5 /20. L'éventail des notes de cette partie se présente de la manière suivante :

Nombre de candidat ayant obtenu :	Au commentaire
12,5/20	1
12	1
11,5	1
11	1
10	3
9,5	1
9	2
8,5	1
8	3
7	1
6,5	1
6	2
5,5	1
5	1
4,5	1
4	5
3	4
2,5	1
1	1

Cette épreuve, d'une durée de 5 heures, la seule de spécialité, comprend une composition en tahitien et une traduction, qui "sont à rédiger sur des copies distinctes".

La partie Composition de cette épreuve, notée tout autant que sa partie Traduction, est essentielle pour vérifier les capacités de rédaction des candidats en tahitien ainsi que l'étendue de leurs

connaissances disciplinaires ; également, leur capacité à utiliser les documents dans le cadre d'une leçon ou séance d'enseignement. Le sujet donné cette année était une composition sur la base d'un texte principal (en tahitien ; lui-même composé de deux articles), accompagné de deux "documents annexes destinés à [en] faciliter la mise en perspective [du texte principal]".

Le texte principal sur lequel devait porter le travail de composition était un corps de deux brefs articles (deux rubriques biographiques d'environ 20 lignes chacune) extraits de l'ouvrage collectif (1988) *Dictionnaire illustré de la Polynésie - Te 'aratai no Porinetia* (1988), t. III p. 159, et t. IV p. 251-252. Le premier était relatif à "Omai" et le second à "Tupaia", deux originaires des îles de la Société qui voyagèrent à bord d'un des vaisseaux du capitaine Cook.

Les deux documents annexes, venant à l'appui du texte principal, étaient :

- la reproduction d'une gravure ("Omai, nō Huahine"), d'après un dessin de Nathaniel Dance (1774) représentant Omai vêtu d'une toge, portant son fameux "tabouret".
- la reproduction d'un dessin (la fameuse carte de Tupaia), représentant " 'o Otaheite, Huaheine, Ulietea, Bola-Bola", fait en 1769 par Tupaia pour le capitaine Cook.

Le sujet indiquait clairement :

"A tātara mai i teie tai'ora'a e piti mā te patu maita'i i te parau i ni'a i te uira'a arata'i e vai ra i roto, e tē vai ra te fa'ananeara'a i roto i nā parau e piti i tu'uhia mai.

I roto i te tātarara'a, e feruri ato'a mai i te arata'ira'a e tano e tu'u i mua i te mau tamari'i ha'api'i ia fāna'o rātou i te hō'ē arata'ira'a pāpū e ia nu'u tō rātou 'ite i mua (i te pae nō te pāpa'ira'a e nō te ferurira'a)".

("Commentez ces deux textes - complétés par les deux documents annexes - en dégagant une argumentation ou une problématique sous-jacente. Vous veillerez aussi, dans le commentaire, à souligner les points susceptibles d'un traitement pédagogique visant à transmettre à l'élève des connaissances solides - tant de l'ordre de l'écriture que de la réflexion -").

Les candidats n'ont pas eu de mal à repérer dans le texte principal le thème ou la problématique générale que l'on attendait, en rapport avec les notions du programme des collèges et lycées ; repérage pour lequel certains avaient bénéficié d'une formation efficace en Master MEEF. Ces documents évoquant deux Polynésiens ayant évolué aux côtés du capitaine Cook, il aurait assez logique de les rattacher (au moins pour partie) à la question de la "découverte de l'Autre" (une des deux notions au programme du concours, avec " Le patrimoine littéraire et artistique" ; voir le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et la recherche),). Certains ont choisi une focalisation sur les anciens savoirs mā'ohi (autochtones), sur la navigation, voire sur les héros ou sur le patrimoine littéraire et artistique. C'était, sinon à la marge du sujet, du moins non susceptible d'une présentation totalement oubliée de la question de "découverte de l'Autre". Précisément, l'intérêt de l'évocation de Tupaia et Omai (ou Ma'i) reposait sur le fait qu'on se trouvait, en la matière, face à une double "découverte" : l'arrivée aux îles de la Société de Wallis (1767), de Bougainville (1768), de Cook (1769, 1773-74, 1777) ouvre la période de la

“découverte” de la Polynésie par les Occidentaux, mais la “découverte ” procède dans les deux sens. Ainsi, Omai accompagna-t-il Cook en Angleterre, où il vécut. Puis il revint vivre dans son archipel d'origine (il est enterré à Huahine, comme cela était bien précisé dans le texte d'Ellis servant de partie “Traduction” à cette même première épreuve). Tupaia est quant à lui à l'auteur d'une carte qui imposa d'emblée le respect des Occidentaux vis-à-vis de la science de la navigation des Polynésiens. Sur Omai existe une littérature significative, non seulement parce qu'il a fait l'objet de productions littéraires et artistiques à son époque - puis aux 19<sup>ème</sup> et au 20<sup>ème</sup> siècles - mais aussi parce qu'il existe, de ce personnage, une biographie de référence : *Omai, ambassadeur du Pacifique*, par E.H.McCormick (ouvrage traduit en français et publié à Tahiti aux éditions Perspectives Maohi en 1986).

Précisément, s'agissant de Omai, il était possible voire judicieux d'utiliser aussi l'extrait de cet ouvrage d'E.H.McCormick, proposé pour la partie Traduction, même si le savoir des candidats ne pouvait venir de ce seul document.

A propos de Tupaia, quelques candidats ont fait référence, à raison, aux travaux de l'ethnologue Anne Di Piazza. Il s'agit précisément de son article de 2011 “Complément d'enquête sur la carte de Tupaia : des différents usages d'un même document au XVIIIe siècle et XIXe siècles”, in *Outre-mers*, t. 98-370-371 : 217-230. A. Di Piazza est aussi l'auteur d'un article (2012). “Cook et la carte de Tupaia : élaboration d'un savoir astronomique”, *Matari'i. La Revue du Ciel. Centre d'investigation en ethnoastronomie locale*, 2012 : 63-66. <halshs-00904191>

Enfin, et surtout, le lecteur féru d'histoire tahitienne peut difficilement ignorer la publication à Tahiti en 2015 (aux éditions 'Ura) de la biographie de Joan Druett *Tupaia, le pilote polynésien du capitaine Cook* - traduction française d'Henri Theureau et Luc Duflos, 415 p.; éd. originale 2011 *Tupaia : Captain Cook's Polynesian Navigator*. Santa Barbara, Praeger, 255 p.). Il existe aussi un film (52 mn) de Lala Rolls, “Tupaia's Endeavour” (2015), qui a reçu le prix spécial du jury du festival du film Océanien en 2016.

Certains candidats possédaient des éléments de savoir en la matière. D'autres se sont contentés d'évoquer le fait qu'on trouve à Papeete, dans les “Jardins de Pa'ofa'i”, une statue ou panneau - sorte de *unu* (poteau totémique) - à la mémoire de Tupaia.

Le thème de la mémoire pouvait d'ailleurs servir à la construction d'une problématique, à condition de ne pas négliger la question de la “découverte de l'Autre”. En effet, les commémorations relatives à Tupaia, mais aussi à Omai, se multiplient, en notre début de 21<sup>ème</sup> siècle, en Polynésie française et dans le Pacifique. L'année 2018 a vu la célébration des deux-cent-cinquante ans de l'arrivée de Bougainville à Tahiti : il aurait par conséquent été bon - ce que peu firent - d'évoquer Ahutoru, qui précéda Omai en Europe puisqu'il suivit Bougainville en 1768, séjourna en France et mourut lors du voyage qui le ramenait à Tahiti.

Le sujet de la session 2018 était clairement un sujet de “civilisation”. Pouvaient être évoqués les anciens savoirs des Polynésiens en matière de navigation. Une référence à la thèse de Claude - dit Jean-Claude - Teriierooiterai (2013) *Mythes, astronomie, découpage du temps et navigation traditionnelle*, aurait alors été bienvenue. Nombre de candidats, ne lisant visiblement pas les livres, les thèses et les articles, se sont contentés d'évoquer les traversées présentes - comment les ignorer?

Elles font l'objet d'une couverture médiatique constante en Polynésie française - de la pirogue *Fa'afaita*. Il aurait été judicieux également, en rattachant ce sujet à la "découverte de l'Autre", d'interroger la pertinence du concept de "découverte" : les historiens du Pacifique lui préfèrent, depuis deux ou trois générations, celui de "rencontre" - la nuance n'existant peut-être pas de la même façon en langue tahitienne, mais ce qui se pose est une question de fond -. Nous renvoyons notamment au site internet relatif à ce thème (<http://www.pacific-encounters.fr/>). On ne peut donc qu'encourager les candidats à baser une partie de leurs lectures de l'année sur la documentation relative aux notions au programme du concours : l'an prochain, à de la "Découverte de l'Autre", s'ajoute la question des "Mythes et héros". Le sujet devrait porter sur une de ces deux notions.

Précisément, puisqu'il est attendu du candidat qu'il développe ou mette en évidence une problématique commune aux documents du sujet, une interrogation sur "qui découvre qui ?", ou sur l'altérité (qui est "l'Autre", quelles ont été les attitudes face à lui ?) aurait fait sens.

Le caractère purement informatif (c'est-à-dire dépourvu de toute richesse littéraire) des deux articles relatifs à Omai et Tupaia a fait qu'en 2018, la plupart des candidats n'ont pas, à raison, commencé par une approche littérale des documents du sujet. Ils ont immédiatement défini une problématique particulière et ont souvent prolongé leur commentaire par l'évocation de questions de l'ordre de l'enseignement. Ces développements didactiques, souvent intéressants, auraient aussi pu être présentés au fil du commentaire (ou en fin de chacune de ses trois grandes parties). Il semble toutefois que la formation suivie par certains candidats les ait conduits assez unanimement à leur consacrer l'ensemble de la troisième partie du commentaire, ce qui est acceptable.

Malheureusement, personne n'a songé à souligner la graphie imparfaite des deux articles, alors que le sujet - "(...) ia nu'u tō rātou 'ite i mua (i te pae nō te pāpa'ira'a e nō te ferurira'a)" - les y incitait. L'écriture, imparfaite, du titre même de l'ouvrage (*Te 'aratai no Porinetia*, au lieu de *Te arata'i no Porinetia*) incitait au commentaire. Personne ne l'a vu, ou personne n'a souhaité explorer cette piste (pourtant attendue). Nous mettons donc en garde contre l'idée d'une supposée sacralité des documents formant tout ou partie du sujet de cette épreuve. L'article relatif à Omai évoquait d'ailleurs son oreiller en bois - celui qu'il tenait sous son bras, sur la gravure - comme un taura'a tohe ("tabouret"), erreur que la plupart des candidats n'ont pas relevée.

S'agissant de la qualité de l'écriture en tahitien, comme chaque année, les copies sont souvent trop longues. Que de temps perdu, qui aurait pu permettre de mieux se consacrer au thème ! On tombe aisément dans le verbiage. Mieux vaudrait une pensée ramassée, un enchaînement d'arguments dont chacun apporte véritablement quelque chose à la construction du travail. Il ne s'agit pas d'écrire beaucoup mais d'écrire et de penser bien, en convainquant le lecteur qu'on a fait les bons choix d'analyse et aussi d'exploitation pédagogique.

Est aussi à remarquer, et à déplorer, une tendance "à écrire comme on parle" selon le mode de fonctionnement du code oral de la langue. Sans surprise, certaines tournures de phrases en tahitien, incorrectes, proviennent d'une simple transposition d'expressions françaises ; la même chose s'observe pour la partie Traduction de cette épreuve du concours. Il faudrait éviter le recours au terme *totiare* pour évoquer la vie des populations (*te orara'a nō te huira'atira*). Par ailleurs, les termes *huira'atira* et *nūna'a* ne s'équivalent pas : l'emploi, à tout bout de champ, de l'expression *nūna'a*

mā'ohi (là où ta'ata ou huirā'atira pourraient suffire) est à proscrire.

Pour le détail des faits de langue, la panoplie des erreurs relevées ne varie pas d'une session à l'autre. Les plus courantes sont de l'ordre de la non maîtrise, voire de la mauvaise maîtrise de la graphie utilisée pour des lexèmes pourtant connus et utilisés fréquemment ; l'omission du relateur *i* dans les syntagmes et expansions de phrases ; l'absence des déictiques après l'usage des directionnels ; la confusion entre le déterminant générique *te* et la particule aspectuelle *tē* suivi soit de *nei*, soit de *na*, soit de *ra* ; la non acquisition de l'usage correct des particules *tō* et *tā*, *nō* et *nā* ; l'ordre des mots (certains écrivent encore *te vai ra ato'a* au lieu de *te vai ato'a ra...*).

S'agissant des références livresques, elles sont parfois pauvres et artificielles ; les titres d'articles (les articles doivent figurer entre guillemets) ou d'ouvrages et revues (en italiques), très approximatifs.

Pour le Capes externe de Tahitien 2019, nous renvoyons les candidats au site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), tant pour le programme que pour la bibliographie qui l'accompagne.

Les deux notions sont vastes, et on attend des candidats de la session 2019 des références solides, s'appuyant notamment sur la bibliographie indicative jointe au programme. Là est la principale difficulté inhérente à la partie Composition de cette épreuve : le candidat doit à la fois produire un devoir animé du souci de l'enseignement dans une classe du secondaire - qui n'est pas l'enseignement universitaire, on l'aura compris -, tout en démontrant la solidité de son savoir à un niveau qui n'est pas celui de la leçon qu'il pourra faire avec ses futurs élèves. Il peut et il doit mobiliser pour son analyse des références non appelées à être fournies aux élèves d'une classe de 5<sup>ème</sup> ou de 1<sup>ère</sup>, qui démontrent au correcteur qu'il maîtrise le sujet et perçoit toute sa richesse théorique, même s'il n'exploitera ensuite que certaines pistes avec sa classe.

## B) Partie Traduction

Cette deuxième partie de la première épreuve écrite intitulée "Composition et Traduction" porte, au choix du jury, sur "une traduction en français d'un texte en tahitien et/ou une traduction en tahitien d'un texte en français, accompagnée(s) d'une réflexion en français prenant appui sur les textes proposés à l'exercice de traduction et permettant de mobiliser dans une perspective d'enseignement les connaissances linguistiques et culturelles susceptibles d'explicitier le passage d'une langue à l'autre."

Cet exercice, noté à importance égale avec la composition, doit présenter deux parties bien définies, à savoir :

- la traduction proprement dite - tirée cette année d'un l'extrait de l'ouvrage d'E.H. McCormick *Omai, ambassadeur du Pacifique* -.
- une partie analytique et didactique, rédigée obligatoirement en français basée sur une réflexion à partir de points linguistiques et culturels.

La moyenne de cette partie de l'épreuve a été de 05,38/20. L'éventail de notes est assez large, allant de 2/20, la note la plus basse, à 12/20 la note la plus élevée.

Nombre de candidat ayant obtenu :	En traduction
12	1
10	2
9	2
8	1
7	3
6,5	10
6	2
5,5	1
5	1
4,5	5
4	9
3,5	2
3	2
2,5	1
2	1

Cette deuxième partie de la première épreuve écrite intitulée "Composition et Traduction" porte, au choix du jury, sur "une traduction en français d'un texte en tahitien et/ou une traduction en tahitien d'un texte en français, accompagnée(s) d'une réflexion en français prenant appui sur les textes proposés à l'exercice de traduction et permettant de mobiliser dans une perspective d'enseignement les connaissances linguistiques et culturelles susceptibles d'explicitier le passage d'une langue à l'autre." Cet exercice, noté à importance égale avec la composition, doit présenter deux parties bien définies, à savoir :

- la traduction proprement dite - tirée cette année d'un l'extrait de l'ouvrage d'E.H.McCormick *Omai, ambassadeur du Pacifique* -. Il s'agissait d'un thème de 25 lignes, avec des phrases relativement brèves, censées faciliter le travail des candidats. Le document, par son contenu, prolongeait la thématique générale des documents de la partie Composition en tahitien.
- une partie analytique et didactique, rédigée obligatoirement en français basée sur une réflexion à partir de points linguistiques et culturels.

S'agissant de la traduction, dans l'ensemble les principales difficultés recensées n'étaient pas tant liées à la syntaxe qu'à la traduction de termes de vocabulaire, notamment certains termes faisant allusion à des objets qui n'existent plus aujourd'hui en Polynésie.

Cette difficulté pouvait être due à une méconnaissance des termes employés dans la langue de départ, le français en l'occurrence.

L'exercice faisait donc appel à la démarche méthodologique de la traduction : il importait de commencer par comprendre le fond du texte et le contexte dans lequel les termes de la langue de départ évoluent afin d'adapter les termes de traduction proposés. Ceci suppose donc une culture générale minimale pour une bonne compréhension du contexte historique, culturel et linguistique, au-delà même du monde polynésien. C'est ainsi que certains candidats ont connu des difficultés à traduire des mots comme « mousquets » (« pupuhi pāura »), « crosses » (« āpe'ara'a / rā'au rahi »),

« poudre » (« hu'ahu'a repo / hu'ahu'a māti / rehu / one »). De même, « Sa Majesté » était souvent traduit au féminin, alors que le souverain d'Angleterre de l'époque était un roi.

Nous avons relevé des fautes d'orthographe ou des confusions (« tāpae / tīpae »), l'expression « trésor anglais » a été traduite par « faufa'a maite » (« marite » au lieu de *peretāne* pour « anglais »), le mot « trésor » a été traduit par « moni », l'expression « donné naissance » par « pātehe » (!), le mot « prix » par « moni ĩito », l'expression « chef local » par « ari'i ou ari'i tahiti – ra'atira - fa'atere nō te fenua – 'aito », « vieux chef » par « ari'i tupuna », « de grandes quantités de tissu [tapa] » par « pērū » (au lieu de *peru*) ou « metera », « étalon » par « maoni » au lieu de « oni » ; « jument » par « nāmā pua'ahorofenua » au lieu de « maia'a » pour la femelle (parfois orthographié « mea'a » ou « māi'a ») ; le mot « poulain » par « āiū pūa'ahorofenua/pua'ahorofenua 'āpī » / « pua'ahorofenua iti » au lieu de *fanau'a* pour le petit d'un animal (« 'aiū » qui devrait être utilisé pour un petit enfant).

Des méprises ont également été relevées dans les traductions d'expressions :

« ne s'y rendait jamais les mains vides » a été traduit par « 'aita 'ōna e haere 'iri noa » / 'e 'ore mā te rima marō / 'e'ere ra e mea haere pa'a noa »

« désireux de répondre » par « nounou i te pāhono ».

Quelques erreurs grammaticales :

Les particules « tei ....ra » ont été utilisées pour le présent

Confusion entre « nō reira » et « nā reira »

Usage erroné des déictiques *nei, na, ra*.

S'agissant de l'explication du choix des traductions, les candidats ont eu assez souvent des difficultés à identifier les points du texte susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'une démarche pédagogique d'ordre linguistique.

Autant des idées intéressantes ont émergé en vue de suggérer d'exploiter ce texte pour aborder d'autres thématiques culturelles, autant les candidats ont omis de cibler la plus-value à retirer du texte d'un point de vue exclusivement linguistique. Il s'agissait donc d'utiliser le texte pour envisager de faire travailler des élèves sur l'aspect linguistique et non sur d'autres thématiques culturelles. La dimension culturelle doit venir en soutien et en explication de la démarche linguistique. Mais l'objet de la mobilisation des connaissances culturelles consiste toujours à expliciter le passage d'une langue à l'autre, à renforcer l'étude linguistique du texte et non pas à s'évader ou s'affranchir du texte étudié.

Par-delà l'exercice pratique de la traduction elle-même, cet exercice d'explication et de justification nous place bien au cœur de la technique linguistique et des connaissances méthodologiques à mobiliser en la matière. C'est ici que le candidat démontre l'étendue de sa culture théorique en linguistique, et de sa maîtrise des techniques. Certains candidats n'ont pas été en mesure de présenter le moindre élément d'explication et de justification. D'autres ont pris prétexte du texte pour suggérer d'orienter des élèves vers l'étude de la généalogie de leur famille, voire des dynasties de Huahine, de Raiatea, autant de thématiques sans rapport avec l'analyse du texte du point de vue linguistique.

Par ailleurs, nous avons relevé que trop de candidats retiennent des listes de mots en français avec des traductions en tahitien sans rechercher l'intérêt de cette explication du point de vue pédagogique. Les mots, expressions et unités syntaxiques apparaissent souvent retenus selon le pur hasard, ou ne portent pas sur des difficultés dignes d'intérêt. Il est important pour de futurs enseignants d'être en mesure de cibler les principales difficultés d'une traduction et d'entamer une réflexion sur elles. L'attention et le travail doivent porter sur les termes, expressions et syntaxes d'une ou deux phrases types du texte, représentatives des pièges à éviter afin d'enrichir d'un point de vue pédagogique les connaissances linguistiques des élèves et les renforcer dans leur apprentissage global de la langue.

La moyenne de cette partie de l'épreuve a été de 5,38/20. L'éventail de notes est assez large, allant de 2/20, la note la plus basse, à 12/20 la note la plus élevée.

## ÉPREUVE 2 : COMPOSITION FRANÇAISE

Durée : 6 heures

Coefficient : 2

Cette deuxième épreuve de Composition française est commune à celle proposée en Épreuve 1 aux candidats concourant pour le Capes externe de Lettres.

Elle est fondée, il est bon de le rappeler, "sur des lectures nombreuses et variées, mobilisant une culture littéraire et artistiques, des connaissances liées aux genres, à l'histoire littéraire de l'Antiquité à nos jours, à l'histoire des idées et des formes, et s'attachant aussi aux questions d'esthétique et de poétique, de création, de réception et d'interprétation des œuvres".

Elle porte sur les objets et domaines d'études des programmes de lycée.

Pour la session 2018, sur 65 candidats inscrits, 33 ont rendu une copie de dissertation en composition française. Les notes obtenues vont de 0,75/20 à 08/20. La moyenne, très basse est à 03,39/20. Seules deux copies ont obtenu entre 07/20 et 08/20.

Cette épreuve de dissertation est inscrite dans la définition du concours. Pour cette partie, "Lettres modernes", une information dûment prise en compte pourrait limiter les effets de surprise et la production de copies par certains candidats visiblement décontenancés, qui semblent ignorer en quoi consiste en réalité l'exercice auquel ils se livrent comme à l'aveugle.

Il convient de lire le rapport du jury du CAPES de Lettres modernes pour y trouver les pistes de réflexion attendues des correcteurs. Les exigences du jury du CAPES de tahitien ne sont pas différentes de celles du CAPES de Lettres, même si l'on garde à l'esprit que cette épreuve n'est pas celle de la spécialité des candidats. Les rapports du jury de Lettres modernes de cette année et des années précédentes doivent être lus et étudiés de près.

L'exercice attendu est un exercice de réflexion sur la littérature française et francophone. Il suppose que les candidats en ont fréquenté les œuvres, c'est-à-dire qu'ils les ont lues et ont réfléchi à cette expérience de lecture. Dans trop de copies, la référence aux œuvres pour rendre pertinente la

réflexion n'existe presque pas, ou alors avec tant d'erreurs et de confusions que les correcteurs sont en droit de penser que l'œuvre citée n'a jamais été fréquentée par le candidat.

On n'attend pas des candidats une théorie nouvelle sur la littérature, ni la récitation in extenso d'un cours qu'il aurait fallu apprendre. Ceux qui se sont engagés dans ces directions sont parvenus à des impasses assez grossières. Ce qui est attendu, c'est que le sujet soit déplié dans les significations qu'il porte. Ainsi, la phrase de Gaëtan PICON demandait à être explicitée avec ordre, précision et simplicité. L'attitude de trop de candidats qui voient dans l'œuvre littéraire un diffuseur de vérités absolues (souvent banales) va à l'encontre même de ce que dit Gaëtan PICON dans le sujet, qui affirme que l'œuvre diffuse plus de questions que de certitudes. C'est cela qu'il fallait analyser.

Pour réussir cet exercice, il est nécessaire que le candidat dispose d'une expérience personnelle et *intime* des œuvres littéraires, et qu'il appuie sa réflexion sur cette expérience et cette connaissance qui, le sujet le dit, n'est jamais vraiment terminée. De très graves confusions entre les auteurs, les genres, les œuvres, les époques et les mouvements ont émaillé la plupart des copies qui se placent d'emblée très loin de l'exercice attendu. On conseillera aux candidats de se construire une véritable expérience des textes. Un professeur de tahitien est capable de relier entre elles les œuvres de la littérature tahitienne et de la littérature française. Il est indispensable qu'il se montre assuré et souple au sein de ces littératures. Trop de copies manifestent une ignorance des œuvres polynésiennes qui ne sont qu'évoquées de très loin, sans qu'on en analyse les ressorts, les enjeux, les beautés.

Enfin, le jury doit encore souligner les grandes difficultés que rencontrent les candidats dans la pratique de la langue. Les erreurs sont nombreuses. On ne fera pas ici un relevé inutile et désespérant des fautes de langue rencontrées par dizaines dans les copies. On rappellera seulement que le manque de rigueur dans l'usage du français souligne une faiblesse inquiétante de la part d'un futur enseignant.

Quelques rares candidats ont cependant pu maintenir une expression correcte et manifester de la finesse et de l'exigence, malgré leur difficulté à réfléchir sur les phénomènes littéraires. Ils ont obtenu les meilleures notes en raison des capacités que les correcteurs ont décelées et appréciées ; il reste que ces travaux aussi ont manqué de pertinence et de précision littéraires.

Il est nécessaire que les candidats s'interrogent avec plus de rigueur sur l'exercice de dissertation qui ne consiste pas à réciter une leçon d'histoire littéraire, ni à prononcer des définitions totalitaires caricaturant les travaux des sociologues, mais à proposer des analyses s'appuyant sur une connaissance solide des œuvres littéraires évoquées. Les efforts sont à réaliser dans cette direction.

## ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION SESSION 2018

### Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

## Épreuve 1 : Mise en situation professionnelle

Durée : Trois heures de préparation suivies d'une heure d'entretien (première partie : exposé : 20 minutes, entretien : 10 minutes ; seconde partie : exposé : 20 minutes, entretien : 10 minutes)

Coefficient : 4

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, composé de documents se rapportant à l'une des notions de l'ensemble des programmes de lycée et de collège. Ces documents peuvent être de nature différente : textes, documents iconographiques, enregistrements audio ou vidéo, documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves.

Le dossier proposé en 2018 aux candidats admissibles était constitué des documents suivants :

- document 1 : support textuel – « Te puhi tari'a nō Vaihiria » raconté par Nordoff TIHONI, Service de la Culture et du Patrimoine
- document 2 : support textuel– Extrait du livre *Te revaraa o te iā : te parau o Terehēamanu*, de Turo a RAAPOTO, 2004 (pp. 9-10)
- document 3 : support iconographique - « 'ōfa'i tapua'e 'ūrī, 'ōfa'i vahine, 'ōfa'i pua'atoro », extrait du livre : *Nau 'ā'ai nō te mau ta'amotu*, N. MONTILLIER TETUANUI, 2016 (pp.82)
- document 4 : support audio - « Terehe », interprété par S. LAUGHLIN
- document 5 : support audio-visuel - « Te ha'api'ira'a teitei i te B.Y.U i te fenua Vaihi », TNTV,

Les candidats n'ont pas eu de réelles difficultés à analyser chaque document. Ils ont pu présenter de manière synthétique les idées générales relatives à chaque document en les contextualisant avec pertinence et en fournissant au jury des informations d'ordre sémantique, linguistique et culturel. Ils ont aisément réussi à proposer des problématiques intéressantes en rapport avec les notions du programme des collèges et lycées, en défendant leur position avec conviction.

Ainsi, deux candidats ont préféré mettre en lien le corpus avec la notion de « Mythes et héros » et un autre a préféré l'assimiler à la notion de « Patrimoine historique et culturel ». Ce choix paraissait le plus judicieux et le plus logique car les idées de préservation, de transmission et d'héritage sont celles récurrentes dans ces documents.

En effet, le document 1 est un récit légendaire oral retranscrit qui met en exergue l'importance de connaître l'origine des appellations des toponymes tels que Tetuferā, Remu'ura, Vaihiria mais également le nom de personnages célèbres de la chefferie (Ahu'ura, Te puhi tari'a, etc.). Ces informations permettent de relier cette légende à celle du cocotier. En fait, ici il s'agit des prémices de cette légende qui reste très peu connue à l'exception des habitants de la commune de Teva i Uta, dont est originaire Nordoff TIHONI, le raconteur.

Le document 2 est également un récit légendaire relatif à « Te revara'a o te i'a », extrait de *Tahiti aux temps anciens*, mais réécrit par Turo a RAAPOTO dans son ouvrage *Te revaraa o te iā : te parau o Terehēamanu*. Dans cet extrait, il s'agit de la situation initiale du récit relatant le contexte dans lequel la faute a été commise. Le décor est planté, le délit social et divin a été identifié, la pécheresse est punie, les éléments divins apparaissent progressivement, le personnage principal se confond avec

l'objet de la faute... autant d'éléments annonçant la dimension fantastique du récit, que la plupart des candidats ont omis d'annoncer dans leurs exposés. Pour aller plus loin, il aurait été intéressant d'entendre de la part des candidats que cette transgression sociale et divine commise par Terehē à l'encontre des cérémonies sacrées ne serait rien d'autre qu'une volonté commune et communautaire de gagner ou regagner sa liberté. En effet, selon cette lecture de la légende, Tahiti était jadis considérée comme l'île fournissant aux *ari'i* de Havai'i les sacrifices humains lors des cérémonies importantes... mais, ne pouvant plus supporter cette soumission, le peuple de l'île de Tahiti décida de se révolter et de réclamer son indépendance. Les notions d'héritage et/ou de transmission ont été largement identifiées par les candidats

Le document 3 fait également écho aux notions d'héritage et de patrimoine dans le sens où les trois supports iconographiques sont des photographies, prises au même endroit, représentant trois pierres avec des appellations et des fonctions spécifiques. Il était possible pour chaque candidat de donner sa propre interprétation de ces pierres qui retracent une histoire, une symbolique et une appartenance. Ces vestiges sont bien présents ; ils représentent la mémoire d'hier, d'aujourd'hui et de demain, ils représentent la mémoire et l'identité d'un peuple, ils représentent sa représentation du monde.

Le document 4 fait écho au document 2, tous deux relatant l'histoire tragique de la belle Terehe. Ce support s'inscrit dans une dimension à la fois historique et artistique car le récit fait ressurgir diverses émotions par le biais d'un rythme musical lent et entraînant, une mélodie délicieuse et une voix féminine envoûtante. Les paroles, simples et accessibles, permettent de replonger l'auditeur dans l'histoire de l'île de « Havai'i », de se poser des questions sur le « Hau Pahu Nui » et les relations ancienne entre les îles du-Vent et Sous-le-vent. A travers cette belle chanson, il devient alors possible de revivre et de s'appropriier des éléments de son passé historique et culturel.

Le document 5, le dernier, est un court extrait d'une émission du journal télévisé « Te ve'a » de T.N.T.V. qui nous présente un reportage sur la poursuite d'études d'étudiants tahitiens à Hawaii à l'université B.Y.U. Cet établissement propose aux étudiants un cursus universitaire adapté à leur orientation et à leurs spécificités ; et en parallèle, un panel d'activités culturelles et traditionnelles au choix, à partir duquel il devient possible aux étudiants de se réappropriier des savoirs culturels qu'ils mettent en pratique lors de représentations touristiques. L'intérêt de ce support porte à la fois sur les connaissances culturelles et patrimoniales, et est aussi en lien avec l'orientation post-bac. Il est dommage que ce dernier point n'ait été suffisamment approfondi par les candidats.

Ainsi, la notion de « Patrimoine historique et culturel » est celle la plus appropriée à ce corpus. Nous tenons à rappeler aux futurs candidats que l'essentiel de ce type d'épreuve réside en la capacité de synthèse et de mise en relation des documents entre eux pour pouvoir en dégager une thématique commune. Pour ce faire, seul un entraînement régulier et solide est nécessaire et profitable pour une meilleure gestion du temps de parole, du niveau des exigences attendues.

Quant à la deuxième partie de cette épreuve, en langue française, le jury a pu apprécier les connaissances des candidats en matière plan didactique et pédagogique. De manière générale, les candidats ont su proposer des pistes pédagogiques en les rattachant aux exigences institutionnelles :

C.E.C.R.L., B.O., Programmes... Certaines connaissances étaient néanmoins un peu approximatives, et manquaient de profondeur. Il aurait fallu citer des auteurs et/ou ouvrages. C'est important.

Lors de certaines présentations, le jury a remarqué une fragilité chez les candidats dans l'analyse approfondie des supports, notamment des documents 1 et 2, où la dimension fantastique, globalement occultée, offrait pourtant des pistes pédagogiques intéressantes.

Pour les futurs candidats, le jury maintient ses exigences tant sur la qualité de la langue parlée que sur la connaissance scientifique des domaines concernés et sur la rigueur professionnelle d'un futur enseignant. Il attire l'attention des candidats sur la nécessité d'envisager une exploitation pédagogique des documents qui tienne compte de leur spécificité au lieu de se restreindre à des généralités pouvant s'appliquer à n'importe quel support. Une analyse effective du dossier devrait ainsi remplacer la présentation superficielle et la paraphrase des documents.

#### Résultats :

La moyenne générale obtenue par les 3 candidats a été de 10/20 (un 08/20 ; un 10/20 ; un 12/20).

Epreuve 2 : Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée : Deux heures de préparation suivies d'une heure d'entretien

L'épreuve porte :

- d'une part, sur un document de compréhension fourni par le jury, un support textuel en tahitien en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège ;
- d'autre part, sur un dossier fourni par le jury portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites et orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel.

La première partie de l'entretien se déroule en langue tahitienne. Elle permet de vérifier la compréhension par le candidat du document authentique à partir de la présentation et de l'analyse de l'intérêt qu'il y voit.

Première partie : un support audiovisuel, « Te Parau nō Vitaria », C.R.D.P., *Top classe*

Deuxième partie :

- Un support textuel « Te 'ā'ai nō te Mokorea », extrait du *B.S.E.O* n°320, septembre/décembre 2010
- Un extrait d'activité écrite, suivi d'une production écrite d'une élève de lycée
- Une note d'information aux familles sur l'orientation professionnelle pour la rentrée 2018 (document relatif au contexte institutionnel)
- Un extrait de production orale d'une élève de Terminale professionnelle

Le document proposé pour la première partie de l'épreuve illustre « l'appartenance d'une population à un lieu singulier et symbolique » qu'est Vitaria, territoire de Rurutu dans l'archipel des Australes. Il est question dans ce support audiovisuel de recueillir les avis de plusieurs personnes telles que des chercheurs scientifiques et des habitants sur l'ancienne société de Vitaria. L'essentiel de l'extrait offrait des informations sur les dimensions territoriales et communautaires de la chefferie, les particularités de la vie en communauté ainsi que l'adaptation liée aux contraintes environnementales ; également, sur la place des « to'ohitu » dans la chefferie à partir du 19<sup>ème</sup> siècle.

Ces idées ont généralement été identifiées par les candidats. Nous rappelons cependant qu'une meilleure analyse et explication doit forcément être soutenue par des références à des ouvrages et travaux scientifiques portant sur le sujet lui-même. La comparaison entre Vitaria et d'autres sociétés des Australes, ou d'autres archipels, était attendue.

Ce document était lié à la notion « L'Art du vivre ensemble dans l'aire linguistique concernée », qu'aucun des candidats n'a eu de difficulté à identifier et à définir (au moyen d'informations extraites du support).

Pour la deuxième partie de l'épreuve, les candidats ont, dans un premier temps, présenté une analyse critique des productions écrites des élèves, tant dans leur contenu que dans leur forme, en relevant des erreurs (lexicales, syntaxiques, grammaticales) et en apportant des propositions de remédiations (si nécessaire) Les candidats devaient également envisager le traitement des documents dans le cadre des situations d'enseignement, ainsi que dans leur contexte institutionnel.

Au-delà de l'aspect descriptif des différents supports, le jury retient des candidats une bonne capacité d'analyse du support pédagogique (document 1) et des productions d'élèves.

En effet, l'analyse de « la légende du Mokorea » a été menée avec pertinence et offrait une diversité d'activités possibles à mettre en place auprès des élèves. La présentation détaillée des productions d'élèves a été fort intéressante car les candidats n'ont pas hésité à porter un regard critique et professionnel sur les supports, allant jusqu'à proposer des remédiations afin d'affiner et d'améliorer lesdites productions. Ces supports avaient pour but de placer les candidats dans leur futur statut d'enseignants, en tant que pédagogues et didacticiens.

Quant au support d'ordre institutionnel, d'une compréhension simple, il pouvait faire réagir les candidats sur l'une des missions de l'enseignant, celle d'accompagner et d'informer l'élève sur son orientation. Bien que le courrier faisant partie des documents du dossier ait été directement destiné aux familles, un enseignant se doit en tant que médiateur privilégié entre l'école et la famille de détenir des connaissances solides sur l'orientation.

Qu'il s'agisse de productions d'activités, de l'analyse des productions d'élèves, de formaliser des évaluations, d'apporter des remédiations effectives, et d'accompagner l'élève dans le cadre de son orientation, nous tenons à insister sur l'importance de connaître les textes institutionnels en gardant à l'esprit que les programmes de collège et de lycée évoluent.

Nous rappelons aux futurs candidats l'importance d'effectuer une préparation régulière et solide en amont car ils devront démontrer leur bonne maîtrise des méthodes pédagogiques lors de l'épreuve, la pédagogie constituant le fondement même de l'enseignement.

Résultats :

La moyenne générale obtenue par les 3 candidats a été de 11/20 (un 10/20 ; un 11/20 ; un 12/20).